

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2010

---

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 260 Rect.

présenté par

M. Brard, M. Muzeau, M. Sandrier, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet,  
M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez,  
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Daniel Paul et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 21**

À la fin de la troisième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ainsi que les frais de santé »,

les mots :

« , les frais de santé ainsi que les impôts ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement estiment qu'il convient d'inclure les impôts dans les ressources nécessaires aux dépenses courantes.